

Colloque International
L'EAU EN MONTAGNE
Gestion intégrée des Hauts Bassins Versants
MEGÈVE (FRANCE) - 5 - 6 SEPTEMBRE 2002



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 septembre 2002

CONCLUSIONS DU COLLOQUE

L'eau est une des clefs essentielles du développement durable car elle est indispensable pour assurer la vie sur notre planète, ainsi que la santé et le progrès socio-économique de nos sociétés, dans le respect de l'environnement.

Or, l'eau douce reste globalement mal gérée, gaspillée et polluée et une grande partie de la population mondiale risque de se trouver en situation de « stress hydrique » dans les toute prochaines années .

« Pas d'eau, pas d'avenir ! » : c'est le slogan que l'on retiendra d'abord du Sommet Mondial du Développement Durable qui vient de s'achever à Johannesburg , et qui a fait de la gestion intégrée des ressources en eau une priorité de l'action internationale pour les quinze prochaines années .

Partant de la constatation que les montagnes sont les « châteaux d'eau de la planète » et qu'il faut y conduire des actions particulières d'aménagement et de gestion, 450 délégués, venus de 20 pays se sont réunis à MEGEVE, Haute-Savoie-France, du 4 au 6 Septembre 2002, dans le cadre de « l'Année Internationale de la Montagne », et avec la participation de la FAO, de l'UNESCO, du « Global Water Partnership » et du Réseau International des Organismes de BASSIN , afin de tirer un diagnostic de la situation et de formuler les propositions qui seront présentées au Forum Mondial de l'Eau de KYOTO, Japon, en Mars 2003 .

Les montagnes présentent, en effet, des situations particulières :

● Elles sont des zones de risques ;

Avec la pente et le relief, conjugués avec une végétation souvent rase et fragile du fait d'un climat plus rude, **les montagnes sont des zones d'intense érosion et de concentration rapide des eaux**, qui forment les crues et inondations qui pourront être ravageuses pour les parties basses des bassins et les plaines :

- le surpâturage et déforestation sont sensibles dans beaucoup de pays du sud,
- l'imperméabilisation du sol par les constructions, les aires de stationnement et les routes, en particulier dans les zones de fort développement urbain et touristique accentue les phénomènes .

Mais à l'inverse, l'abandon des secteurs les plus difficiles par la population et les activités économiques traditionnelles, comme le pastoralisme, a pour conséquences la destruction des ouvrages collectifs, les terrasses et drainages en particulier, et augmente les risques .

● La qualité des eaux se détériore ;

La pollution des torrents et rivières en amont dégrade la qualité des eaux des fleuves en aval : ce n'est pas parce que l'eau est bouillonnante qu'elle est propre et les sources d'altitude aussi peuvent être polluées par l'élevage ou l'activité humaine !

● La compétition entre les usages de l'eau est vive ;

L'augmentation des besoins en eau des hauts-bassins oblige aussi à s'interroger sur la disponibilité des ressources ; les stratégies des populations, voire des pays, sont de plus en plus concurrentes et « la solidarité amont-aval » est insuffisante !

Dans les montagnes sèches, l'irrigation traditionnelle est la première consommatrice d'eau et sa demande augmente .

Les « canons à neige » - garantie des débuts et fins de saisons de stations de ski - consomment d'énormes quantités d'eau à l'époque d'étiage d'hiver en montagne quand les besoins en eau des communes touristiques sont au plus haut avec l'arrivée de milliers de touristes !

Les barrages entraînent des transferts de débits entre bassins et peuvent modifier les écosystèmes naturels.

Mais l'eau en montagne, au-delà des dangers qu'elle a fait courir depuis des siècles aux populations, est aussi une « source » de richesse et de développement. Une meilleure valorisation de ce potentiel permettra de contribuer à l'aménagement du territoire et à l'économie des zones de montagne.

Dès le Moyen Age en Europe, **les moulins à eau** ont permis l'installation dans les hautes vallées de l'industrie, notamment des métaux, renforcée dès le début du

XXème siècle par la proximité de l'**hydroélectricité** (aciers spéciaux, aluminium, chimie du carbone ...). Il n'est plus nécessaire de parler du marché désormais mondial des **eaux minérales et thermales, dont la plupart des sources sont en montagne ou à leur piémont immédiat.**

Aujourd'hui, les eaux-vives deviennent aussi **un nouveau « gisement » pour l'économie des sports et des loisirs** - rafting, canoning, canoë-kayak, nage en eau-vive ... - qui sont autant de créneaux pour les stations touristiques de montagne ... comme à Megève, où un projet ambitieux de revalorisation va permettre de développer la fréquentation d'été.

Bien gérer l'eau des montagnes, c'est pouvoir mieux gérer l'eau des plaines et les participants ont formulé les recommandations suivantes :

Les solutions technologiques existent le plus souvent même si des progrès sont toujours souhaitables . Les principaux blocages sont essentiellement institutionnels et financiers et sont liés, en particulier :

■ - à une insuffisante connaissance des ressources, des écosystèmes et de leurs usages, ainsi que de l'économie de l'eau,

■ - à une mauvaise organisation des institutions à tous les niveaux, locaux, nationaux et internationaux,

■ - à l'absence d'une vision globale, à long terme, des ressources et des usages,

■ - à une insuffisante solidarité des usagers, entre l'amont et l'aval d'un bassin ou pour l'utilisation d'un même grand aquifère,

■ - à un manque de moyens financiers et des mécanismes permettant de les mobiliser,

■ - à un énorme retard dans l'éducation et dans la formation professionnelle.....

● - **Des solutions se dessinent à moyen et long termes :**

1 - les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées ,c'est à ce niveau que doivent être organisées des actions concertées .

2 - Une politique de gestion effective des ressources en eau doit se concevoir sur la durée et à long terme .

3 - le rôle et les compétences de chaque intervenant, ainsi que leurs droits et leurs devoirs et les modalités de leur participation et de la concertation entre eux, doivent être définis précisément, dans un cadre juridique modernisé et cohérent.

4 - À côté des Administrations gouvernementales compétentes, la participation des représentants des Autorités locales concernées, des différentes catégories d'usagers de l'eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que des associations porteuses d'intérêts collectifs de la société civile, doit être assurée au sein de conseils ou comités de bassin .

D'une façon générale, le niveau des prises de décisions, de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation doit être décentralisé le plus près possible du terrain.

Le développement de capacités d'information des représentants de ces partenaires est indispensable pour leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités et missions qui leur incombent dans le cadre de la politique de bassin.

Faut-il rappeler l'importance de la formation des cadres des administrations, des organismes de bassin, des institutions chargées de l'aménagement et de la gestion des eaux, ainsi que, sous des formes appropriées, celles des membres des comités de bassin, des élus locaux, des représentants des usagers ou des organisations non gouvernementales concernées.

Des moyens conséquents devront être consacrés à la sensibilisation et à la participation des usagers de l'eau et du public.

5 - Des schémas directeurs, élaborés dans la concertation, la transparence, le consensus et la co-responsabilité, doivent fixer les objectifs à atteindre à moyen terme dans chaque grand bassin.

6 - Des systèmes intégrés d'observation et de monitoring, fiables, représentatifs et des bases de données complètes et faciles d'accès, ainsi que des programmes de recherche spécifiques, doivent être organisés afin de connaître l'état de la ressource et des milieux, ainsi que les usages et les pollutions, et de suivre leur évolution dans le temps pour notamment évaluer l'efficacité des programmes mis en œuvre et la conformité aux objectifs fixés par les schémas directeurs.

Ces systèmes doivent être harmonisés de façon à permettre des synthèses et des comparaisons inter-bassins, ainsi qu'au niveau national de chaque pays et au niveau international.

Les études et documents concernant chaque bassin doivent être inventoriés, réunis et rendus accessibles à tous.

7 - La mise en place de systèmes spécifiques de financement, reposant sur la participation et la solidarité des usagers et des pollueurs, s'impose pour assurer la réalisation successive des programmes prioritaires d'intervention, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par les schémas directeurs de chaque bassin.

Les investissements nécessaires, pour gérer durablement et préserver les ressources et les écosystèmes, ainsi que pour assurer l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des équipements, demandent des moyens financiers considérables.

L'instauration de redevances de bassin, basées sur le principe « utilisateur-payeur » et « pollueur-payeur », a démontré son efficacité partout où elle a été réalisée.

8- Les services collectifs d'eau potable, d'assainissement ou d'irrigation, par exemple, gagneraient à avoir une gestion industrielle et commerciale et à facturer leurs prestations aux usagers à leur véritable coût et au prorata de leur utilisation, avec évidemment toutes les péréquations utiles, notamment pour permettre leur accès aux plus démunis.

Des formules de partenariat - public - privé peuvent être envisagées pour améliorer l'efficacité du service rendu, les relations avec les usagers ou alléger les financements publics.

Parmi toutes les propositions on peut aussi citer :

- l'expérimentation avec certaines communes d'une démarche de certification pouvant déboucher sur un label de qualité de la gestion de l'eau ,
- la création d'un réseau de bassins pilotes à l'initiative de la FAO et l'Observatoire Européen des Forêts de Montagne,
- l'importance du développement des réseaux d'information internationaux sur l'eau, tels que notamment le Système Euro Méditerranéen d'Information et de Documentation sur l'Eau (SEMIDE), avec l'ouverture de rubriques spécifiques à la problématique des zones de montagne et la contribution en particulier des Parcs nationaux et régionaux .

Megève, dont tous les participants ont souligné l'initiative, a été pressentie pour jouer un rôle de « point focal » des réflexions et les actions concrètes engagées sur l'eau en montagne et organiser dans cinq ans une nouvelle conférence pour tirer un bilan des évolutions et des résultats obtenus .

- Renseignements** :
- **Pierre LACHENAL** Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie
Fax : + 33 (0) 4 50 88 43 88
E-mail : sea74@echoalp.com
 - **Marithé de OLIVEIRA** Megève Tourisme
Fax : + 33 (0) 4 50 93 03 09
E-mail : marc.bechet@megeve.com
 - **Christiane RUNEL** Réseau International des Organismes de Bassin et Office International de l'Eau
Fax : + 33 (0) 1 40 08 01 45
E-mail : dg@oieau.fr
riob2@wanadoo.fr
 - **Jean FAURE-BRAC** Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Fax : + 33 (0) 4 72 71 26 01
E-mail : jean.faurebrac@eaurmc.fr

